Formalisme et convictions

B. Rossel

[Feuille aux jeunes n° 112]

« Une foi sincère »

2 Tim. 1, 5

Nous appellerons formalisme un attachement à certains usages, à ce qui est extérieur. Prenons un exemple : un enfant est élevé dans une famille chrétienne ; il fréquente l'école du dimanche, il assiste aux réunions ; il se lève et joint les mains pour les prières ; il ouvre son cantique et chante, il ouvre sa Bible et suit des yeux le texte qu'un adulte est en train de lire. Comme à maintes reprises, il fait ces mêmes gestes, il acquiert des habitudes dont, au début, il ignore en grande partie la signification. Si, au cours de son adolescence, il ne réfléchit jamais à ces actes ou, ce qui est plus grave, ayant appris à quoi correspondent ces actes, il les accomplit sans éprouver du tout leur valeur, il est formaliste.

Considérons un jeune homme de seize ou dix-sept ans, à l'âge où il se pose de multiples questions : quel métier dois-je choisir? avec quels camarades et comment passerai-je mes instants de loisirs? quelles lectures ferai-je? Considérons-le à l'âge où plusieurs ont tendance à critiquer la génération qui les précède, où les habitudes de l'enfance sont abandonnées petit à petit ou, au contraire, à travers des doutes parfois, prennent leur véritable sens. Des horizons nouveaux s'ouvrent devant lui, des préoccupations inconnues jusqu'alors l'assaillent. Quelle attitude adoptera-t-il à l'égard des enseignements reçus précédemment? Trois voies se présentent à lui :

Première voie : il marchera dans le chemin que ses parents lui ont tracé; sa foi personnelle lui fera comprendre toujours mieux les raisons de suivre cette ligne de conduite.

Deuxième voie : il conservera extérieurement ses habitudes d'enfant, par crainte d'un conflit avec sa famille, par peur des on-dit, par indolence ; mais son esprit et son cœur seront étrangers à ces habitudes.

Troisième voie : il renoncera petit à petit à son comportement antérieur ; il trouvera toutes sortes d'excuses pour ne pas fréquenter les réunions ; il prononcera de moins en moins sa prière personnelle, il ne lira bientôt plus sa Bible ; il se fera des amis ailleurs, il acquerra de nouvelles habitudes, combien plus agréables à son avis.

Malheureusement, ceux que nous voyons avec joie suivre la première voie peuvent, tout en possédant la vie de Dieu, laisser apparaître un formalisme chrétien. La piété individuelle doit produire des effets visibles. «Que tes progrès soient évidents à tous» (1 Tim. 4, 15). Effets visibles, non seulement au sein de la famille, du milieu professionnel, mais aussi dans l'assemblée. Une présence régulière dans la salle de réunions, si réjouissante soitelle, devient parfois une habitude qui perd sa vraie signification.

Il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour que nous nous rendions compte de notre état :

Dans telle assemblée, à la réunion de culte, seules quelques bouches s'ouvrent. Où sont-ils donc, ces adorateurs chargés « d'annoncer les vertus de celui qui les a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière » (1 Pier. 2, 9)? Sans doute peut-on adorer dans le silence. Mais combien souvent ce silence n'est que le fruit de la distraction, de la crainte des critiques, de la paresse spirituelle!

À la réunion de prières, bien que les besoins soient immenses, peu sont exprimés. Et tous ces jeunes gens présents n'ont-ils rien à demander? Sont-ils donc si satisfaits que tout ce qui les concerne, eux et leurs semblables, ne constitue pas un sujet d'intercession?

À la réunion d'étude, n'ont-ils aucune question à poser, ces jeunes frères qui se penchent sur la Parole sans qu'aucun passage ne suscite une demande d'éclaircissement?

Sans doute est-il important de rappeler que toute action publique doit être précédée d'une préparation intérieure dans la solitude; qu'aucun désir de paraître, de s'imposer, ne doit se glisser secrètement dans le cœur; que le but unique est de glorifier le Seigneur. Il sera aisé, si ces conditions sont remplies, d'accepter les critiques même les plus acerbes et d'en tirer profit.

Il est évident que le silence d'un frère dans l'assemblée ne nous permet nullement de douter de sa foi. Certaines raisons particulières, connues ou ignorées des autres frères, non seulement justifient, mais encore rendent préférable une attitude réservée.

Mais, nous dira-t-on, à quoi bon insister sur cet aspect de la vie chrétienne? Parce que notre comportement dans la salle de réunions, d'une façon générale, constitue un symptôme inquiétant de notre sommeil spirituel.

Quant aux jeunes sœurs, les passages de la Parole sont nombreux pour leur indiquer comment elles sont appelées à « montrer leur foi » (Jacq. 2, 18). Sans préciser ici la nature de leur activité chrétienne, nous savons que les occasions de servir le Seigneur ne leur manquent aucunement. Nous citerons Phœbé, servante de l'assemblée à Cenchrée, qui a été en aide à plusieurs et à Paul lui-même; Marie qui a beaucoup travaillé pour les chrétiens de Rome (Rom. 16, 1, 2, 6); enfin Dorcas, pleine de bonnes œuvres et d'aumônes (Act. 9, 36-42).

Quant aux jeunes gens qui acceptent la deuxième solution, ils se vêtent de la livrée du christianisme. Si l'Esprit de Dieu n'agit pas en eux un jour, il est à craindre qu'ils soient obligés de se débarrasser tôt ou tard de ces habits encombrants. Il est solennel de penser à ce verset : « Je voudrais que tu fusses ou froid ou bouillant! Ainsi, parce que tu es tiède et que tu n'es ni froid ni bouillant, je vais te vomir de ma bouche » (Apoc. 3, 15-16).

Nous aimerions enfin adresser un pressant appel aux jeunes gens qui, avec plus de franchise, ont osé choisir la troisième voie. S'ils estiment avoir trouvé une nourriture plus substantielle ailleurs que dans la Parole, qu'ils se rappellent Ésaïe 29, 8 : « Et ce sera comme celui qui rêve ayant faim, et voici, il mange, et il se réveille, et son âme est vide — et comme celui qui rêve ayant soif, et voici, il boit, et il se réveille, et voici, il est las et son âme est altérée ».

Quelle frayeur salutaire s'emparerait d'eux à la lecture d'un passage tel que celui-ci : « ... D'une punition combien plus sévère pensez-vous que sera jugé digne celui qui a foulé aux pieds le Fils de Dieu, et qui a estimé profane le sang de l'alliance par lequel il avait été sanctifié, et qui a outragé l'Esprit de grâce ? » (Héb. 10, 29).